



Département de Vaucluse

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHEVAL BLANC

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : **27**

En exercice : **27**

Quorum : **14**

Présents : **19**

Qui ont pris part à la délibération: **23**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **25.06.2024**

Date de publicité: **02.07.2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le premier juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Cheval Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian MOUNIER.

Etaient présents :

Monsieur Christian MOUNIER, Monsieur Félix BOREL, Madame Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Monsieur Eric REYNIER, Madame Christine FRANCHETERRE-GANDOLFI, Madame Muriel SARNETTE, Madame Gaëtane CATALANO-LLODES, Monsieur David LAFFORGUE, Madame Josiane GARAVELLI, Madame Mireille TROUSSE, Madame Brigitte DUEZ, Madame Sibyle DEVINE, Monsieur Frédéric PELLOUX, Madame Patricia LETHY, Monsieur Christophe CALVIERE, Monsieur Christophe PASCAL, Madame Gabrielle GAY, Madame Manon ANDREY, Monsieur Marc FERRIER.

Ont donné procuration :

Monsieur Paul MILOT à Monsieur Eric REYNIER,
Monsieur Michel BERNAUS à Monsieur David LAFFORGUE,
Madame Estelle BOUILLER à Monsieur Félix BOREL,
Monsieur Alban RASSAU à Monsieur Christian MOUNIER,

Absent excusé :

Monsieur Sébastien TROUSSE,
Monsieur Sylvain DILEON
Madame Charlotte PEPIN,
Madame Ludivine BARBIERI,

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle GAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400380-20240701-MADEL2024070111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 02/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N° MA-DEL-2024-07-01/11

Objet : ACQUISITION AMIABLE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES SECTION AE NUMERO 774 POUR PARTIE ET NUMERO 775, SITUEES AVENUE DE LA CANEBIERE / Rectification de la délibération n° MA-DEL-2024-03-04/14 du 3 avril 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de créer une servitude de passage au profit de Monsieur Nicolas LIENS, propriétaire des parcelles objets de l'acquisition par la Commune, sur les parcelles cadastrées section AP numéro 611 et section AE numéro 194, propriété de la Commune, afin de ne pas enclaver la parcelle cadastrée AE numéro 774 restant appartenir à Monsieur Nicolas LIENS.

Le Conseil municipal,

Vu le Code civil et notamment l'article 682, et la nécessité de ne pas enclaver la propriété restant appartenir au vendeur,

Vu la délibération MA-DEL-2024-03-04/14 portant sur l'acquisition amiable de deux parcelles de terrain cadastrées section AE numéro 774 pour partie et numéro 775, situées Avenue de La Canebière

Vu le plan de division établi,

Entendu l'exposé de Madame Sibyle DEVINE, rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **Accepte** de concéder, une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AP numéro 611 et section AE numéro 194, et se prolongeant jusqu'à l'entrée de la propriété cadastrée section AE numéro 774, selon le plan de division figurant en annexe de la présente délibération.
- **Désigne** Maître Laurence CHABAS-PETRUCELLI, Notaire à Cavillon, pour la rédaction et la régularisation des actes à intervenir,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1er Adjoint, à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette transaction, et notamment l'acte authentique et à effectuer toute démarche afférente à la présente délibération.
- **Précise** enfin que les frais de notaire et d'enregistrement seront pris en charge par la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire,



Christian MOUNIER